



Deux avertissement injustifié

Par **outs**, le **10/06/2008 à 18:42**

Bonjour,
Je travail en tant que prof de fitness dans un hotel de luxe. Je suis embauché depuis Janvier 2007. Ces derniers mois j'ai eu beaucoup de cours collectifs (trop) du fait d'un manque de personnel, ce qui fait qui induit un accident de travail. Après cette incidents, j'ai reçu un premiere avertissement me stipulant que je suis parti à 10h du travail, alors que j'ai eu cette accident entre 10h et 11h. De plus, j'ai donné un autre cours à 12h30 de 1 h30. Il est également inscrit que je n'est pas prévenu les supérieurs hiérarchique, alors que c'est faut. J'ai envoyé une lettre avec AR au directeur en stipulant que je conteste cette avertissement.
Ensuite j'ai reçu un deuxieme avertissement stipulant que j'ai pris du matériel de mon lieu de travail, sans en avertir mes supérieur hiérarchique (chose fausse) et sans faire signé un bon de "sorti" (vrai, je n'était pas au courant et je l'avais fait plusieurs fois auparavant toujours en prevenant mes supérieur).
Je suis allé au tribunale d'instance afin de me renseigner par rapport à mes droits. Il m'on conseillé d'aller au prud'homme. Chose que j'ai fait.
Aujourd'hui, j'essai de trouver une solution afin de voir le directeur et trouver une solution ensemble. Impossible. Je suis convoqué le 11 septembre au tribunal, mais j'aimerais régler cette affaire avant. Que puis je faire afin de trouver un terrain d'entente avec mon directeur, et le cas échéant, qu'est ce que je risque? Me conseillez vous de trouver un nouveau travail au plus vite et demissionner avant?